



Validation accord a l'amiable

Par **nyny46400**, le **07/02/2014 à 17:28**

Bonjour, j'ai besoin de renseignement assez urgent j'explique brièvement ,mon ami a conclu un accord a l'amiable avec son ex compagne concernant les enfants qu'ils on en commun 4 au total ,cette dernière est parti avec les 2 plus petit vivre assez loin ,nous on a les 2 plus grands ,ils ont fait un accord à l'amiable concernant les frais de transport et la pension alimentaire en effet elle était d'accord sur l'annulation de cette dernière en totalité et devait faire le nécessaire auprès de l'huissier de justice qu'elle avait mandater pour un paiement directe sur le salaire de mon ami afin d'annuler la saisie or après plusieurs temps n'ayant pas de nouvelle de l'huissier en question sur l'annulation de la demande de saisie ,on est allé le voir et la surprise son ex compagne n'a fait aucune demande d'annulation ,l'huissier lui a envoyer un mail ainsi qu'a son avocate afin que l'une ou l'autre valide par mail l'annulation mais je pense pas qu'elle le fasse car c'est pas la première fois qu'elle ne tient pas sa parole enfin bref l'huissier nous a conseiller de faire appel au JAF en urgence, auriez vous un modèle de lettre et me dire se qu'il faut exactement mettre dedans je précise que l'accord a l'amiable qu'ils ont fait n'a pas était valider par un juge.Je dois vous avouer qu'on a pas les moyens de prendre un avocat et dans mm pas 1 mois 1/2 j'accouche donc j'aimerais vraiment régler ça assez rapidement et pouvoir vivre la naissance de notre fille en toute tranquillité merci d'avance de vos réponses